



Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

Le 7 septembre 2021

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 7 septembre 2021 et à laquelle étaient présents ;

Présences : M. Hervé Provencher, Maire
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
M. Yves Gagnon, conseiller district 3
M. Marco Scrosati, conseiller district 4
M. Yvon Therrien, conseiller district 5
Mme. Lucie Coderre, conseillère district 6

Mme. Suzanne Vachon, conseillère district 1, est absente.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR
MARDI 7 SEPTEMBRE 2021

1. Ordre du jour
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Demande de Gilles Maurice ; location du local du 295 C, route de l'église
5. Période de questions
6. Incendie
7. Voirie
 - a) Poste d'opérateur - remplaçants période hivernale
8. Loisirs
 - a) Nicole Drapeau : cours de danse
 - b) Tâches Renald Lahaie
 - ✓ Pointe Marchand : Entretien
 - ✓ Couper branches, déneigement des sentiers, entretien estival
 - ✓ Déneigement abri bus – ch. St-Pierre
 - c) responsables patinoire
9. Déneigements des entrées et des poubelles
10. Mise à jour du plan de mesure d'urgence
11. Plan de développement

12. Achat des jardinières été 2022
13. Collecte des ordures 2022
14. Conseil d'octobre 2021
15. Période de questions
16. Comptes
17. Correspondance
18. Varia

2021-09-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2021-09-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le procès-verbal du 9 août 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2021-09-03 DEMANDE DE GILLES MAURICE. CORDONNERIE- SERVICE À LA CLIENTÈLE - LOCATION D'UN LOCAL

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gilles Maurice a présenté une demande au conseil afin de louer un local pour opérer sa cordonnerie – service à la clientèle, dans la localité ;

CONSIDÉRANT QU'UN local est vacant actuellement au 2^e étage, dans l'Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de louer un local pour les occupations cordonnerie service à la clientèle et réparation de couture au 2^e étage de l'Hôtel de Ville, situé au 295C, route de l'église Saint-Claude.

QUE le conseil autorise le Maire, Hervé Provencher, et la directrice générale, France Lavertu à conclure et à signer une entente relative à la location de ce local.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Dépôt de document :

Monsieur Jacques Hamel dépose des documents concernant le lot 5 818 446 (descente Hamel) et une feuille avec des largeurs de chemins.

INCENDIE

Aucun point

VOIRIE

2021-09-04 AFFICHAGE DE POSTE- JOURNALIER OPÉRATEUR SAISONNIER, POSTE OCCASIONNEL

CONSIDÉRANT QUE pour la période hivernale, il s'avère nécessaire de se doter de conducteurs supplémentaires et remplaçants;

CONSIDÉRANT QU'une personne doit être rencontrée sous peu pour valider son intérêt et les conditions pour le poste ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

D'afficher l'ouverture d'un poste conducteur opérateur si la rencontre n'est pas concluante.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2021-09-05 MARQUAGE DU MOT « RALENTISSEZ » SUR LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de trouver des pistes de solutions pour diminuer la vitesse dans le secteur du Lac Boissonneault ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu le 31 août dernier avec les représentants de la Sûreté du Québec, François Lemelin, Sergent responsable de poste MRC du Val-St-François et Vincent Morency, agent responsable de la municipalité de Saint-Claude pour voir avec eux des solutions ou les outils possibles ;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse est un facteur qui commence par la sensibilisation auprès des usagers de la route ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu de faire un marquage de chaussée « Ralentez » à des endroits stratégiques (à l'approche du camping, à l'approche de la Pointe Marchand et l'entrée du chemin Larochelle.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

LOISIRS :

2021-09-06 NICOLE DION, PROFESSEURE DE DANSE, LOCAL POUR COURS DE DANSE – JEUDI

CONSIDÉRANT QUE Madame Nicole Dion, professeure de danse, désire offrir des cours de danse country pour l'ensemble de la population ;

CONSIDÉRANT QUE la période de location débutera le jeudi 16 septembre les jeudis soir ;

CONSIDÉRANT QU'un local est nécessaire pour tenir l'activité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de favoriser la tenue de l'activité physique dans les locaux du centre aux Quatre Vents, et ce à un tarif réduit à 10\$ par cours.

QUE Madame Dion sera la responsable des lieux et de l'activité. Une clé lui sera remise.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2021-09-07 ENGAGEMENT DE RÉNALD LAHAIE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Renald Lahaie offre de débroussailler la Pointe Marchand avec ses équipements et faire l'entretien estival de la Pointe Marchand ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire que les sentiers de la Pointe Marchand soient dégagés pour la saison hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE Trans-Appel inc. désire la collaboration de la municipalité pour le déneigement du bordage laissé devant l'abribus situé au chemin St-Pierre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'octroyer le mandat à Monsieur Renald Lahaie pour les travaux suivants ;

- ✓ L'entretien de la pointe Marchand pendant la période estivale (avril à octobre) pour la somme de 300\$ par mois. Les sacs ainsi que le papier hygiénique seront fournis par la municipalité.
- ✓ Le débroussaillage des branches repoussées de la portion située entre le chemin Hamel et le sentier du bloc sanitaire, l'intérieur seulement des sentiers, pour la somme de 250\$ une fois par année après l'exécution.
- ✓ Le déneigement des sentiers de la Pointe Marchand pour la somme de 500\$ pour la saison hivernale.
- ✓ Le déneigement de l'abribus sur le chemin St-Pierre pour un montant de 300\$ pour la saison hivernale.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2021-09-08 POSTE RESPONSABLE DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE le responsable de la patinoire, Monsieur Jérémy Durand désire reprendre le mandat de fabrication et entretien de la glace à la patinoire pour la prochaine saison hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Scott Maurice s'est offert pour accomplir aussi cette tâche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les personnes suivantes soient embauchées comme responsable de la patinoire au salaire suivant en fonction de l'expérience ;

•

Nom	Poste	Taux horaire
Jérémy Durand	Responsable patinoire	17,75\$
Scott Maurice	Responsable patinoire	15\$

Qu'un horaire de travail doit être établi entre les deux candidats pour le bon fonctionnement et l'entretien de la patinoire.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2021-09-09 DÉNEIGEMENT ENTREES - POUBELLES et AUTRES TACHES :

CONSIDÉRANT QU'en prévision de la saison hivernale, il est opportun que le déneigement des perrons de l'hôtel de ville (2 étages), de la caserne et de la bibliothèque, du centre Aux Quatre Vents, des bornes électriques et autres ;

CONSIDÉRANT QUE le bac de déchets, de matière recyclable et compost, en alternance, doit être mis au chemin pour la cueillette aux endroits suivant Hôtel de Ville, Cantine, Bibliothèque et centre aux Quatre Vents ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que la municipalité de Saint-Claude offre une allocation forfaitaire à Monsieur Réjean Moffatt demeurant au 568, Rang 7 à Saint-Claude.

QUE Monsieur Réjean Moffatt recevra une allocation de 200\$ par mois à compter de janvier 2022 pour faire les tâches de déneigement des portes d'entrées, mettre les bacs à au chemin pour la collecte de ces endroits ainsi que diverses tâches cléricales.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2021-09-10 MISE A JOUR DU PLAN EN SÉCURITÉ CIVILE : MANDAT A RAYMOND GAGNE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité incendie établis le partage des responsabilités en matière de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités demeurent responsables de la protection des personnes et des biens en cas de sinistre majeur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude désire faire la mise à jour de son plan de sécurité civile, document de planification et de préparation en cas de sinistre majeur ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Raymond Gagné, ressource externe en sécurité civile, a présenté une offre de service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que le conseil accepte de retenir les services de Raymond Gagné, visant à faire la mise à jour du plan de sécurité civile du plan de sécurité civile de la municipalité au taux et aux conditions indiquées à l'offre de service pour un montant de 3340\$ taxes en sus.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

PLAN DE DÉVELOPPEMENT

La directrice générale, France Lavertu, explique les démarches entreprises avec la Coopérative de travail Niska, Madame Isabelle **Mercieca**, conseillère en développement, pour le mandat lié à l'élaboration du plan de développement de la municipalité de Saint-Claude.

Le conseiller Étienne Hudon-Gagnon présente le plan de développement, la vision ainsi que les recommandations du comité de pilotage.

Les 3 orientations du plan de développement sont :

- 1. DÉVELOPPEMENT SOCIAL : attirer et retenir des jeunes, des familles et des aînés**
- 2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : soutenir et développer l'entrepreneuriat**
- 3. PROTÉGER, PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES MILIEUX NATURELS ET LE LAC BOISSONNEAULT**

La vision de l'avenir de la municipalité

L'énoncé de vision a pour but de guider la municipalité dans ses choix afin d'opérer les changements souhaités.

Saint-Claude, c'est la tranquillité et les grands espaces, en respect du territoire et des milieux naturels, le lac Boissonneault.

Les familles y vivent en harmonie, dans une communauté dynamique et chaleureuse.

Les recommandations du comité de pilotage

Mettre en place un comité de suivi de la mise en œuvre du plan de développement

Mettre en place des mécanismes de communication vers la population.

2021-09-11 ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2022-2027

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a donné un mandat en octobre 2020 à la Coopérative de travail Niska pour les démarches de consultation citoyenne en vue d'élaborer un plan de développement pour la municipalité de Saint-Claude (résolution no 2020-10-18) ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches ont toutes été complétées de mars à septembre 2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que le conseil municipal adopte le plan de développement 2022-2027 préparé et élaboré par Isabelle Mercieca dans le but de guider la municipalité dans ses choix futurs.

Les 3 orientations du plan de développement sont :

- 1. DÉVELOPPEMENT SOCIAL : attirer et retenir des jeunes, des familles et des aînés**
- 2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : soutenir et développer l'entrepreneuriat**
- 3. PROTÉGER, PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES MILIEUX NATURELS ET LE LAC BOISSONNEAULT**

La vision de l'avenir de la municipalité

L'énoncé de vision a pour but de guider la municipalité dans ses choix afin d'opérer les changements souhaités.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2021-09-12 ACHAT DE BACS ET FLEURS POUR L'EMBALLISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire poursuivre l'embellissement de la localité ;

CONSIDÉRANT QUE Les petites Serres du Jardinier ont fermé leur commerce en 2019 et que Jardin Pro a offert un bon service ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de procéder à l'achat de matériel et de fleurs auprès de Jardin Pro à St-Denis de Brompton pour un montant de 3 499\$ pour l'année 2022 tel que soumis.

D'ajouter 2 autres boîtes à fleurs rectangulaires.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2021-09-13 CONTRAT POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT DES DÉCHETS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude désire renouveler le contrat pour l'enlèvement et le transport des ordures pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut conclure directement des ententes avec une régie inter municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que le contrat pour la cueillette et le transport des

déchets soit renouvelé pour la prochaine année 2022 avec la Régie inter municipale sanitaire des Hameaux soit 17 collectes régulières, et ce aux 3 semaines avec 2 collectes spéciales pour un montant de 36 246\$ pour l'année. Une clause de carburant et volumes est aussi incluse.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

CONSEIL D'OCTOBRE 2021

Monsieur Hervé Provencher, maire donne les informations pour le prochain conseil, le 4 octobre prochain.

S'il y a des élections à tous les postes, les conseillers en place peuvent siéger à la séance d'octobre.

Les élus par acclamation le 1^{er} octobre 2021 doivent avoir prêté serment pour pouvoir siéger au conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Monsieur Jacques Hamel mentionne le nombre de panneaux de non-stationnement installés dans les chemins (entre les deux côtés du lac).
- Monsieur Normand St-Pierre demande des explications concernant l'avis de l'association des pêcheurs qu'il a reçu.

Monsieur Provencher, maire explique, que l'association a mis un cadenas, mais qu'il peut descendre s'il est membre ou encore aller au camping des Baies.

Monsieur Provencher, maire, explique la situation de la descente et l'ajout des panneaux de non-stationnement pour sécuriser les usagers de la route.

La directrice générale explique aussi le règlement de zonage en fonction des usages et des amendes reliées aux règlements.

- Madame Manon Arès suggère de suivre ou d'utiliser les techniques pour le creusage des fossés pour éviter des accumulations de sédiments. Elle mentionne que la MRC du granite a un guide intéressant qui pourrait être consulté.

Monsieur Provencher, maire, explique que les travaux de voirie ont été réalisés avec une firme d'ingénieur. Que les techniques soumises soient prises en considération si c'est possible. La municipalité a aussi des bassins de rétentions à des endroits dans le pourtour du lac Boissonneault.

- Monsieur Jacques Hamel demande des précisions pour le stationnement sur sa propriété.

La directrice générale explique le règlement de zonage en fonction des usages de chaque terrain. De plus, elle explique les amendes reliées aux règlements avec des exemples.

- Madame Manon Arès demande des précisions concernant le contrat des vidanges de fosses septiques avec la compagnie BEAUREGARD FOSSES SEPTIQUES et la disposition des boues.

Monsieur Provencher, maire, répond que le contrat est donné avec une demande de preuve de site de dispositions de boue.

2021-09-14 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2018-314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202100693 à 202100801 pour un montant total de 154 169,34\$.

Les paies du mois d'août 2021 pour un total 32 047,98\$.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

CORRESPONDANCE

DÉPÔT du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois d'août 2021.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE: est proposé par le conseiller Marco Scrosati.

HEURE: 20 heures 52 minutes.

Hervé Provencher
Maire

France Lavertu
Directrice générale et sec.-très